



Finances

Une situation tendue

Cette période de clôture du budget prévisionnel pour l'exercice 2009 passée, nous permet de revenir sur un certain nombre d'informations et d'analyse financière de notre commune.

Nous reviendrons en effet dans cet article sur la clôture du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2008, sur les budgets et les principales opérations d'investissement prévues en 2009 mais aussi sur l'analyse de l'endettement et des taxes votées pour cette année.

Compte de gestion et compte administratif 2008

En fonctionnement, la commune a dégagé au titre de sa gestion courante une épargne non négligeable d'environ 60 000 € sur un budget de 460 000 €.

Cependant, cette épargne s'avère insuffisante pour couvrir l'annuité de la dette en intérêts et capital qui s'est élevée à 95 000 €. Cela veut dire que notre capacité d'autofinancement nette est négative.

L'une des explications est que la commune a assuré lors de ces dernières années des dépenses d'équipement bien supérieures aux moyennes départementale et régionale (Villadeï, station d'épuration, salle polyvalente) tout en les finançant par l'emprunt.

En matière d'investissement en 2008, le conseil municipal a décidé de tempérer et de reporter certaines opérations afin de mieux cerner les enjeux de la situation financière en cours.

Il fallait en outre monter un dossier important de récupération de T.V.A. (livraison à soi-même) laissé en suspend par la précédente équipe municipale.

En ce qui concerne l'opération « assainissement », la commune a réceptionné et inauguré avec vous la station d'épuration.

Budget 2009

Le budget prévisionnel de fonctionnement (gestion courante) est à l'équilibre.

L'augmentation constatée des charges de personnel sera compensée par une augmentation des atténuations de charges (remboursements de salaires par les assurances) dues à l'absence prolongée pour maladie de notre secrétaire.

En revanche, notre gestion prévisionnelle ne couvre pas notre annuité de la dette estimée à 90 000 €.

Cette annuité sera alourdie en 2009 du remboursement en capital d'une échéance de 139 000 €.

Si l'ensemble des subventions demandées sont accordées, nous pourrions en 2009 réaliser des opérations d'investissement pour un montant global d'environ 430 000 € dont 20 % en fonds propres.

Nos recettes d'investissement tiennent compte des récupérations importantes de T.V.A. déjà mentionnées.

Pour l'assainissement, le budget de fonctionnement, y compris l'annuité en intérêts de la dette correspondante en charge, sera à l'équilibre. Ce résultat est la conséquence de la mise en place d'une redevance

d'assainissement (redevance annuelle de raccordement et de consommation) supportée par les Villadéens consommateurs raccordés à la station d'épuration. Cette redevance ne couvre pas l'annuité en capital.

Endettement et vote des taxes

À la fin 2008, l'encours de la dette de la commune, hors assainissement, s'établissait à 1 259 000 €. L'encours de la dette pour l'assainissement à 557 000 €. Soit un total de 1 816 000 € qui sera ramené à 1 677 000 € en cours d'année.

En prenant en compte le cumul de ces dettes, cela représente une dette de 3 225 € par habitant, valeur nettement supérieure à la moyenne départementale (655 € en 2007).

Le ratio encours de la dette / produits de fonctionnement est donc de 3,75. Cela signifie qu'il faudrait plus de 3,5 années de produits de fonctionnement pour rembourser cette dette, ce qui est bien entendu excessif.

En d'autres termes, il faudrait environ 30 ans de capacité d'autofinancement pour rembourser la totalité de l'endettement de la commune.

Encore un chiffre frappant : l'annuité de la dette par habitant de Villedieu est de 204 €.

Pour 2009, le conseil municipal a décidé une augmentation uniforme de 2,25 % des taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie.

suite page 2

Les comptes 2008

Le budget de la commune

		Dépenses en €	Recettes en €
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	460 910,79	522 441,91
	Investissement	146 862,11	159 207,44
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0,00	127 888,08
	Investissement	0,00	136 802,62
TOTAL RÉALISATIONS + REPORTS		607 772,90	946 304,05
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement	0,00	0,00
	Investissement	54 539,00	54 790,00
TOTAL À REPORTER		54 539,00	54 790,00
	Fonctionnement	460 910,79	650 329,99
	Investissement	201 401,11	350 800,06
TOTAL CUMULÉ		662 311,90	1 001 130,05

Le budget « assainissement »

		Dépenses en €	Recettes en €	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	23 316,29	3 384,00	- 19 932,29
	Investissement	504 419,04	470 833,47	- 33 585,57
Reports de l'exercice N-1	Exploitation	0,00	6 600,46	
	Investissement	0,00	157 627,34	
TOTAL RÉALISATIONS + REPORTS		527 735,33	638 445,27	110 709,94
Restes à réaliser à reporter en N+1	Exploitation	0,00	0,00	
	Investissement	0,00	165 449,00	
TOTAL À REPORTER		0,00	165 449,00	
	Exploitation	23 316,29	9 984,00	- 13 331,83
	Investissement	504 419,04	793 909,81	289 490 77
TOTAL CUMULÉ		527,735,33	803 894 27	276 158,94

Petits soucis avec la T.V.A.

Livraison à soi-même

Les communes, comme les entreprises, récupèrent la T.V.A. Pour les entreprises assujetties, il y a un solde qui est établi entre la T.V.A. encaissée et la T.V.A. payée. Pour les communes, les règles sont un peu différentes. La commune touche ce que l'on appelle le F.C.T.V.A., « fond de compensation sur la taxe à la valeur ajoutée ».

En effet, si les communes payent la T.V.A. sur leurs dépenses, elles n'en encaissent pas. L'État rembourse donc cette taxe, mais il le fait à sa façon... Il rembourse

deux ans après, à un taux de 15,4 % et seulement sur les dépenses d'investissement. En 2009, la commune touchera le F.C.T.V.A. des dépenses d'investissements de l'année 2007. Ce décalage dans le temps est préjudiciable pour les communes qui font l'avance de trésorerie et peuvent, comme Villedieu l'a fait, contracter des emprunts à court terme pour assurer les dépenses d'équipements en attente des subventions et des remboursements de T.V.A. L'État a d'ailleurs décidé dans le cadre du plan de relance actuel, de rem-

boursier la T.V.A. avec un an d'avance, à condition que les communes investissent plus cette année que l'année précédente, avec l'idée que, bénéficiant de cet apport, elles contribueront à la croissance grâce à leurs nouveaux investissements. C'est oublier en partie que ces versements concernent des dépenses déjà faites. Au mieux, ils constituent un apport de liquidité qui peut permettre de débloquer un dossier mais ne sont pas une ressource nouvelle.

Villedieu ne risque pas l'imprudence

suite page 3

suite de la page 2

Les bases sur lesquelles s'appliquent ces taxes sont elles-mêmes mécaniquement revalorisées compte tenu des constructions récentes sur notre territoire.

Le produit estimé des impositions directes par habitant est de 394 € inférieur aux moyennes départementale et régionale.

Cette photographie doit tous nous aider à concevoir et adapter nos marges de manœuvres, voire même nos comportements responsables.

Nous devons progresser dans la maîtrise de nos charges de fonctionnement., nous devons ajuster à minima notre politique d'investissement pour les années à venir et nous serons contraints de demander un effort supplémentaire aux habitants raccordés à l'assainissement collectif pour nous permettre de rapprocher nos taux de taxes des moyennes départementales.

Philippe de Moustier
Adjoint aux finances

Villedieu en fêtes

Un dépliant à mettre entre toutes les mains



Programme des festivités 2009

La commission information et communication du conseil municipal a créé ce dépliant distribué à chaque villadéen

et disponible pour les touristes.

Il présente les manifestations festives pour l'année 2009 et propose quelques renseignements pratiques.

sur ce point car, compte-tenu des conditions décrites plus haut, elle n'y a pas droit.

La commune a été confrontée néanmoins à une situation que le précédent conseil n'avait su résoudre : le remboursement de F.C.T.V.A. pour les logements sociaux était refusé par l'État. Cela concernait les logements tout juste terminés (ceux de la maison du disparu appelés Villadeï et Cigalon) mais aussi ceux, plus anciens, de la mairie et de l'école (terminés en

2004). Michel Coulombel nous a alerté tout de suite sur l'importance de ce dossier et de ces implications, estimant qu'il y avait environ 100 000 € en jeu.

Nous nous sommes attaqué à ce dossier et avons cherché à comprendre, auprès de la sous-préfecture, des services fiscaux à Avignon et Carpentras, de la D.D.E., de la perception.

Nous avons compris que, constructeurs de logement en régie directe (c'est à dire pour notre pro-

pre compte), nous relevions d'un autre régime de T.V.A., similaire à celui des entreprises, appelé « livraison à soi-même ». Nous avons monté le dossier correspondant à cette situation. Ce travail a porté ses fruits et la commune le doit à la persévérance et la qualité des relations avec nos interlocuteurs dont Philippe de Moustier a fait preuve. Au mois de mars 2009, nous avons perçu la somme de 113 000 € au titre de ces remboursements de T.V.A.

Yves Tardieu

Budget 2009

Investissements, travaux et subventions

Opérations	Budgets prévus en €	Subventions en €
Les sources	20 000	10 000
L'achat de la « maison Pythoud »	5 000	
Les travaux de voirie	140 000	75 000
Le parking de la maison Garcia	57 000	28 269
L'étude pour la réalisation d'un nouveau quartier	50 000	40 000
L'étude pour la rénovation du centre village	7 000	4 200
L'aménagement de la maison Garcia	30 000	20 000
L'éclairage public	3 000	
Les panneaux de signalisation	3 000	
L'aménagement de l'aire de loisirs au stade	20 000	16 000
L'électricité de l'école	26 000	10 870
Le cimetière	40 000	30 000
Le chauffage de l'école	24 000	14 000

Le budget d'investissement prévoit un certain nombre d'opérations. Nous avons demandé des subventions chaque fois. Lorsque le chiffre est en gras, c'est que les subventions sont déjà accordées. Dans le cas contraire, nous attendons la réponse. Ce budget prévisionnel tient compte de ce que nous savons au mois de mars.

Par exemple, l'achat de la « maison Pythoud » est plutôt prévu en 2010 ou 2011, si nous le réalisons. Cette opération est inscrite au budget d'investissement de la commune depuis deux ans. Si elle devait se réaliser dès cette année, le budget serait adapté puisqu'elle coûterait

plus cher, mais que les subventions que nous aurons, prévues pour 2010, seraient avancées.

Pour le reste, les travaux engagés le seront uniquement en fonction des moyens disponibles, des subventions effectives et de l'avancement des projets. Certains d'entre eux n'apparaissent pas ; par exemple l'aménagement de l'entrée

route de Roaix, car le projet proposé était beaucoup trop onéreux, que ce soit pour la commune ou le conseil général. D'un commun accord, nous avons privilégié le parking Garcia et la sortie route de Mirabel. L'électricité à l'école sera refaite en juillet et l'étude pour le chauffage est en route en collaboration avec le C.E.D.E.R. et le C.A.U.E. Le travail sur la maison Garcia est commencé, par une commission ouverte, qui étudie toutes les améliorations à apporter au lieu. Le travail sur les sources se poursuit pour l'instant bénévolement avant d'entamer les travaux les plus importants.

À ces travaux importants (la voirie est évoquée dans un autre article), il faut ajouter les rénovations faites avec nos propres moyens : le local de l'ancienne bibliothèque est neuf, l'échiquier est refait, de la peinture va être faite dans les logements sociaux et à l'école.

Le conseil municipal a décidé une augmentation, équivalente à celle de l'année dernière, de 2,25 % du taux des trois taxes. Les taux à Villedieu restent nettement en dessous des moyennes départementales et nationales.

Taxes	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009
Taxe d'habitation	7,80 %	7,97 %	8,15 %
Taxe foncière bâti	13,18 %	13,47 %	13,77 %
Taxe foncière non bâti	40,81 %	41,73 %	42,64 %

Subventions aux associations

Prudence budgétaire et reconnaissance du travail accompli par les bénévoles

Subventions allouées pour 2009	
Amicale laïque	1 000 €
Association paroissiale	260 €
C.A.T.M.	260 €
Club des Aînés	260 €
Comité des fêtes	6 000 €
Coopérative scolaire	915 €
Skate park	500 €
Société de chasse	260 €
Société de lecture	260 €
Association d'entraide	615 €
Cirque Badaboum	120 €
Confrérie Saint-Vincent	500 €
Jeunes agriculteurs du canton	100 €
Sapeurs-pompiers de Vaison	70 €
Secours populaire	70 €

Dans sa séance du 27 avril, le conseil municipal a voté les subventions aux associations. Peu de changement à noter, dans la mesure où le conseil municipal tient à rester dans un volume financier raisonnable mais aussi à reconnaître le travail des bénévoles qui animent la vie du village. L'association du skate-park n'était pas subventionnée. Elle est confrontée aux coûts générés par la visite de sécurité. Ce lieu est unique dans les alentours et bien géré. Toutes ces raisons expliquent la subvention votée. La Confrérie n'était pas non plus subventionnée ces dernières années. Elle fête en 2009 son 20^e anniversaire qu'elle couplera avec le 70^e anniversaire de La Vigneronne. À date exceptionnelle, subvention inhabituelle. L'année dernière, nous avons voté en juin une subvention pour les jeunes agriculteurs qui organisent la nuit de Bacchus à Vaison. Nous l'avons reconduite.

Parmi les associations villadéennes, Les Ringards, qui viennent de se reconstituer, L'Échiquier géant, La Gazette et le Tennis club n'ont pas sollicité de subventions. Le tennis a même

proposé d'aider financièrement le futur équipement du stade projeté par Les Ringards par un chèque de 1 000 €. La Gazette a souligné, comme l'année dernière, qu'elle n'avait pas besoin d'une subvention de fonctionnement mais que, si cela lui était nécessaire, elle solliciterait exceptionnellement la mairie soit pour un achat exceptionnel, soit pour des festivités particulières. La subvention du Comité des fêtes a été diminuée de 1 500 €. Il ne s'agit pas de « punir » des bénévoles qui auraient mal travaillé, au contraire, la saison 2008 a été particulièrement réussie ce qui permet à la commune de lui donner un peu moins au profit d'autres associations, tout en restant raisonnable.

Chiens et autres toutous

Nos amis fidèles en enquiquinent certains

La tension monte. De plus en plus nombreux sont les Villadéens se plaignant de l'augmentation du nombre de chiens vagabonds et de leur comportement.

Les plaintes en mairie sont quotidiennes et récurrentes.

Évidemment, dans ce domaine comme dans d'autres, un peu de raison, un peu d'autocritique et un peu de courtoisie suffiraient à résoudre bien des problèmes. Mais il en va de cela comme du reste, la raison, la courtoisie et le recul sur soi-même ne sont pas nos premiers réflexes.

Qu'il me soit permis néanmoins de rappeler que les chiens apportent des nuisances quotidiennes : des déjections fort odorantes, des aboiements, des agressions entre animaux laissés libres, des dispersions de poubelles, un danger sur les routes. Certes, chaque propriétaire a tendance à penser que « le sien » (c'est un peu comme pour les enfants) ne produit aucune nuisance et que la liberté du toutou va avec celle du maître. Mais l'expérience prouve que chaque chien apporte sa pierre à l'édifice collectif de la nuisance canine. Chaque chien qui « navi-

gue » dans Villedieu, même le plus gentil des toutous, commet un ou plusieurs de ces méfaits chaque jour et l'accumulation en est pénible : il y a des gens qui ramassent les crottes et les poubelles éparpillées alors qu'ils auraient bien mieux à faire.

Tout le monde à le droit d'avoir peur des chiens et la place du village est un lieu de vie avec de nombreux enfants. S'il existe des chiens dangereux de par leur race, tout chien est susceptible de mordre un jour et de blesser quelqu'un. C'est arrivé deux fois à Villedieu ces

trois dernières années, dans un cadre familial, de la part de chiens réputés « non dangereux ».

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler aussi que les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics. Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent faire l'objet de déclaration annuelle en mairie. Il est nécessaire de faire la différence entre un chien « dangereux » et un chien « mordeur ». En effet, tout chien peut avoir tendance à mordre et donc devenir « mordeur ». Enfin, toute morsure est à déclarer en mairie.

Y.T.

Charte environnementale

Pour un développement respectueux et durable

Le conseil municipal a adopté dans sa séance du mardi 17 février 2009 une charte qui marque son engagement dans le domaine de la préservation de notre environnement.

Cette charte a été élaborée au sein de la commission « Urbanisme et environnement » entre octobre 2008 et janvier 2009, elle a été proposée au conseil municipal à sa séance de janvier. Une discussion assez serrée et assez longue a eu lieu. Quelques modifications ont été apportées et le conseil a adopté le texte ci-dessous à l'unanimité.

Depuis, il a engagé une action cohérente dans certains domaines (réunion sur les O.G.M., économies d'énergie, mise en place du « bio » à la cantine, etc.).

Texte adopté

La commission « Urbanisme et environnement » souhaite donner quelques orientations qui permettent de prendre en compte dans l'action quotidienne la préoccupation environnementale.

Villedieu, a déjà depuis de nombreuses années, pris une orientation en faveur du « bio » grâce à quelques viticulteurs incitant ainsi la cave « La Vigneronne » à participer à cette démarche et à produire des cuvées en vin biologique. Cette démarche était novatrice il y a 20 ans et reste encore un cas rare dans les coopératives du secteur. Plusieurs caves particulières renforcent ce choix et de nombreux jeunes agriculteurs s'y consacrent également.

Villedieu doit profiter de cette dynamique et devenir un village exemplaire dans ces domaines.

L'objectif de cette charte est que le conseil municipal soutienne cette démarche et que chaque commission la prenne en compte lors de son travail. Les idées proposées ici ne sont pas exhaustives. Elles permettent de fixer quelques objectifs simples mais perceptibles par tous, élus et habitants du village.

Voici quelques pistes de travail pour les différentes commissions et le conseil municipal :

Commission de l'école

- Mise en place du bio à la cantine ;
- Gestion et tri des déchets avec un compost à l'école ;
- Travail avec les institutrices pour cultiver un jardin potager « bio » avec les enfants.

Commission des services techniques

- Utiliser les énergies renouvelables chaque fois que cela se présente dans les bâtiments communaux ;

- Prendre toutes les mesures possibles d'économies d'énergie (éclairage public, isolations des bâtiments, ampoules à basse consommation) ;

- Achats groupés de produits d'entretien écologiques ;
- Aménagement des lieux de collecte des ordures ménagères.

Commission de la voirie et des espaces verts

- Non utilisation de désherbant chimique dans les espaces publics ;
- Lieu de compost municipal, étude des possibilités en cours ;
- Étude du traitement des arbres (produits utilisés, périodicité) ;
- Entretien doux et mesuré des espaces verts (taille, bord des chemins) ;

Commission de la culture, des loisirs et de la jeunesse

- Organiser des rencontres (films, débats, conférences) sur des thèmes liés aux problèmes environnementaux (Organismes génétiquement modifiés, agriculture biologique).

Commission de l'information et de la communication

- Gestion des affichages évitant le gaspillage et l'excès de pollution visuelle ;
- Choix du « bio » (lorsque c'est possible) pour les produits servis lors des apéritifs ou des manifestations organisés par la commune.

Commission de l'urbanisme et de l'environnement

- Promouvoir la prise en compte des préoccupations « d'éco-construction » et d'énergies renouvelables dans les maisons neuves ou en rénovation (règlement du P.L.U., incitations fiscales) ;
- Tenir compte du respect des paysages dans le règlement du P.L.U. et en vérifier son application ;
- Travail sur la notion « d'éco-quartier » dans le cadre de l'ouverture de nouvelles zones ;
- Se pencher régulièrement sur les actions entreprises pour garder à l'esprit ces préoccupations et proposer d'autres aspects de cette préoccupation. De même, chaque commission dans son domaine d'activité, peut jouer un rôle d'initiative et moteur.

Commission de la vie économique

- Promouvoir les produits « bios » locaux ;
- Mettre en valeur les atouts environnementaux de la commune dans une perspective de développement de « l'éco-tourisme ».

Conseil municipal

- Préservation du patrimoine et amélioration de la gestion de l'eau (sources, rivière, etc.) ;
- Demande que le conseil se saisisse de la question de la culture des O.G.M. (débat sur une délibération ou un arrêté) ;
- Nécessité que les employés communaux soient formés à cette démarche globale.

O.G.M. : une réunion publique ...

Le mercredi 18 mars la commission de l'urbanisme et de l'environnement a organisé à la Maison Garcia une rencontre sur le thème : *O.G.M. qu'est ce que c'est ?*

Cette réunion avait pour but d'essayer de donner une explication claire et argumentée sur les O.G.M. afin que les élus, en connaissance de cause, puissent se positionner avant de prendre une délibération hostile à la culture des organismes génétiquement modifiés. Une réunion publique permet aussi à chaque citoyen de se forger sa propre opinion.

La commission avait invité Jacques Olivier, maire du Thor, qui lui-même dès son élection au printemps 2008, a pris une délibération contre les O.G.M. et un arrêté pour interdire les O.G.M. sur sa commune. Son expérience, ses déboires face à la préfecture et sa victoire au tribunal administratif sont sources d'enseignement pour les autres communes, il nous a donc paru intéressant de l'inviter pour écouter son témoignage.

Yves Tardieu, en présentant cette soirée, a rappelé le pourquoi

de cette réunion dans le souci d'information au plus grand nombre et l'actualité brûlante des décisions prises à Bruxelles par le conseil européen contre la demande de la commission d'interdire les moratoires dans certains pays.

Pour illustrer la soirée, une grande partie d'une conférence filmée du chercheur en biologie moléculaire, Christian Velot, a été projetée. Cela a permis de donner une explication claire et précise sur ce qu'est un O.G.M. et les risques sur l'environnement et sur la santé humaine. Ces explications ont sans doute éclairé des lanternes car tout le monde en parle mais que sait-on vraiment ?

Pierre Arnaud, premier adjoint et « vigneron bio », a pris la parole pour expliquer sa position et lancer le débat. Il souligne le fait que la commune de Villedieu a la chance d'avoir de nombreux hectares cultivés en bio et que cette certification ne peut en aucun cas cohabiter avec des cultures O.G.M.. De même, l'appellation A.O.C. serait automatiquement supprimée. Chacun a pu ensuite s'exprimer et poser des

questions. Jacques Olivier a longuement expliqué sa position, fruit d'une longue réflexion sur sa commune. Comment protéger l'agriculture locale, permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer ? Comment privilégier les productions agricoles en « bio », le tout dans le respect de l'environnement et le bien fondé d'une agriculture indépendante et non liée à des lobbies financiers ?

Une centaine de personnes était présente à cette soirée avec notamment des agriculteurs et des habitants de Villedieu, des élus des communes proches telles que Faucon, Cairanne ou Saint-Maurice, des élèves de la maison familiale de Richerenches ainsi que des membres du collectif sans O.G.M.. Chacun a pu s'y exprimer et y défendre ses positions.

La soirée s'est terminée autour d'un verre de vin « bio » de la cave de Villedieu.

Armelle Dénéreaz,
présidente de la commission de l'urbanisme et de l'environnement

... et une délibération municipale

Après un débat long et vif, pendant lequel la plupart des conseillers se sont exprimés, le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 26 mars, une délibération qui souligne la volonté de prendre en compte les nécessités de santé publique et de protection de l'environnement liées aux O.G.M. et autorisant le maire à interdire la culture de plantes génétiquement modifiées en plein champ, sur le territoire de la commune pendant un an.

La délibération a été adoptée par huit voix pour, quatre contre et trois abstentions.

Oliviers et platanes

L'entretien des oliviers de la commune a été à l'ordre du jour du conseil municipal : problèmes posés par la taille, par les traitements et aussi destination de la récolte. Les oliviers ont été taillés par des élus (ceux qui savent et pouvant, de surcroît, apprendre à ceux qui ne savent pas). Julien Moinault en a taillé un, place de Verdun.

Ils seront traités et fumés en « bio » par Pierre Arnaud qui le fera en s'occupant des siens. La récolte d'huile sera destinée à la cantine scolaire.

Par ailleurs, les conseillers municipaux ont décidé d'offrir à la commune deux platanes immunisés contre le chancre coloré. Cette décision « symbolique » prise après l'élection municipale s'est concrétisée au début du mois d'avril. Les deux platanes ont été plantés au stade, près des tables et du terrain de pétanque.

Voirie

Une visite sur le terrain pour de (trop) nombreux chantiers

La commission de la voirie s'est déplacée en différents lieux de la commune afin d'évaluer l'ampleur de travaux ponctuels de réfection de chemin communaux :

- une buse de fossé et un pont d'accès à un chemin latéral sont disjoints sur le chemin qui fait la limite entre Buisson et Villedieu, près de l'Aygues. Les travaux seront confiés aux employés communaux ;

- le curage du fossé d'effluents de la nouvelle station d'épuration fera l'objet de demandes de devis ;

- le nivellement du chemin parallèle au chemin des Courroies, qui longe l'Aygues de Buisson à Villedieu, sera aussi l'objet de demandes de devis ;

- des travaux antérieurs ont bouché le caniveau en béton qui longe la partie communale du chemin des Adrès. Les riverains entretiennent régulièrement cette voie. Après examen de devis, le conseil verra si des travaux doivent être ré-

lisés afin d'éviter l'écoulement de l'eau sur la chaussée ;

- un pont du chemin des Mourdonnes est très endommagé. Sa réfection implique la pose de buses, du bétonnage et peut-être l'élargissement du virage où il est situé ;

- un pont sur le chemin qui mène au Coustias doit être consolidé par un enrochement ;

- l'érosion pluviale a creusé le sol jusque sous le goudron en plusieurs endroits des chemins de Saint-Laurent et de la Montagne. Les travaux seront réalisés par les employés municipaux.

Le syndicat du Rieu a fait effectuer des travaux d'entretien dans la zone du Rieu où il est compétent. La commune a profité de la présence d'un puissant engin pour faire abaisser et niveler la rive droite du cours, au sud de la route départementale de Mirabel. Ces travaux devraient permettre de favoriser

l'évasement du Rieu à cet endroit en évitant, en période de crue, son débordement. Lorsqu'il aura séché, le terrain pourra éventuellement être semé d'herbe et planté d'arbres.

L'appel d'offre pour le goudronnage d'un chemin au quartier Saint-Claude a été lancé. Sur ce même chemin, une borne à incendie va être installée. En effet, le précédent conseil municipal a rendu constructible une parcelle à l'ouest du quartier Saint-Claude ce qui oblige la commune à assurer la protection contre l'incendie dans cette zone classée à risque. Tout a été fait pour limiter le coût de cet équipement qui coûtera néanmoins 5 000 € à la commune.

Le maître d'œuvre du chantier est la S.A.U.R. qui d'autre part, a réglé, à notre demande, le problème des écoulements fréquents d'eau en provenance du réservoir de Saint-Claude.

Encombrants, gazon et autres déchets

Petit rappel des règles qui nous permettront d'économiser des sous sur le ramassage et le traitement des déchets

À nouveau, nous voyons fleurir près des bacs à ordures des objets hétéroclites plus ou moins volumineux que l'on peut appeler « encombrants ». Il est utile de rappeler que les encombrants doivent être apportés à la déchetterie intercommunale à Vaison, pour tous



De petites choses, début d'un gros tas qui n'a pas lieu d'être. Chacun doit gérer ses encombrants et ne pas compter sur un ramassage permanent des employés communaux. Photo prise le 5 mars 2009.

ceux qui le peuvent, et que la commune organise un ramassage des encombrants le troisième mercredi de chaque mois (appelez la mairie pour les modalités). À titre d'essai, à partir de juin, il y aura deux tournées.

Il n'est pas inutile de rappeler également que les « déchets verts » ne doivent pas être mis dans les bacs à ordures mais, eux aussi, apportés à la déchetterie. Le conseil municipal souhaiterait pouvoir mettre en place un compostage pour ces déchets mais le projet est en réalité assez lourd : il faut un terrain, et pas n'importe où. Les contraintes d'organisation sont fortes.

Quand l'été arrive, le volume des déchets augmente. Certains points de collecte sont surchargés (au parking Garcia ou à la cave) mais d'autres le sont rarement. Chacun peut y prêter attention. En été, le nombre de tournées augmente aussi, puisque les ordures ménagères sont ramassés le lundi, le mercredi et le vendredi. Si quelqu'un constate des dysfonctionnements dans la collecte, comme l'oubli de certains points, il doit le signaler à la mairie.

Informations pratiques

Inscriptions à l'école de Villedieu

Les dates pour l'inscription des enfants à l'école sont les suivantes :

- samedi 30 mai de 11 h à 12 h ;
- mardi 2 juin de 16 h 15 à 18 h.

La liste des documents nécessaires est affichée à la mairie et à l'école.

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte au public les mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 18 h et le vendredi de 13 h à 17 h. Elle répond au téléphone pendant ses horaires d'ouverture au public mais aussi le matin, de 8 h 30 à 12 h.

Déchetterie intercommunale

La déchetterie intercommunale, à Vaison, est ouverte, du 1^{er} novembre au 30 avril, du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30. Du 1^{er} mai au 31 octobre, du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Téléphone : 06 07 98 23 32.

Décharge à gravats

La décharge à gravats du « Rastelet » est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h. Téléphone : 04 90 28 95 08.

Ramassage des encombrants

Les encombrants sont ramassés par les employés municipaux du 1^{er} octobre au 31 mai, le 3^e mercredi du mois et du 1^{er} juin au 30 septembre, le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois. Il faut s'inscrire en mairie à l'avance, en appelant le 04 90 28 92 50.

Elections européennes

Le dimanche 7 juin 2009 se dérouleront les élections européennes. Il est possible de voter par procuration en s'adressant à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance muni d'une carte d'identité. La procuration doit être donnée à une personne votant dans le même bureau que vous et celle-ci ne peut avoir qu'une seule procuration. Pour plus de renseignements, recherchez « procuration » dans le site : <http://www.service-public.fr/>.

Attention aux délais, la procuration, pour être valable, doit parvenir par la poste à la mairie concernée, avant le vote.

Cimetière

Agrandir l'agrandissement

En 2001 et 2002, le conseil municipal de l'époque avait concrétisé un projet antérieur en agrandissant le cimetière. La partie nouvelle se voit bien de la route de Vaison avec un mur plus blanc que les autres et un portail « neuf ». On voit moins que ce nouveau cimetière est en deux parties, une au niveau de la route de Vaison, une au niveau de l'ancien cimetière. Ces deux parties sont séparées par un talus assez haut et reliées par un petit escalier en rondins de bois.

Jusqu'à la fin de 2007, seules trois concessions avaient été vendues et personne n'y avait été enterré. En 2008, tout a changé et trois enterrements y ont été faits. Nous avons alors été confronté à des problèmes que nous ne soupçonnions pas : le plan qui servait de base à la vente des concessions n'était pas à l'échelle (et donc faux, il y en a en réalité beaucoup moins qu'affichées) et les concessions à l'intérieur n'étaient pas marquées. Il était donc difficile de céder des concessions et de tenir compte des demandes individuelles. De plus, l'accès à la partie haute du cimetière se fait par une petite porte entre deux tombeaux du vieux cimetière, ce qui empêche les engins de passer et gêne considérablement les cortèges qui suivent un enterrement, comme ont pu s'en rendre compte tous ceux qui ont accompagné Marcel Charrasse et Guy Fauque. Ayant accepté de vendre des concessions à cet endroit nous nous sommes d'abord retrouvés devant ces difficultés, et nous avons pu ensuite constater que la partie basse était envahie par l'eau régulièrement.

Des travaux importants doivent être réalisés, ce à quoi nous ne nous attendions pas du tout. Nous avons demandé une subvention mais les devis faits pour drainer les eaux, créer un vrai passage du haut vers le bas et paver les allées, atteignent des sommes astronomiques.

Nous avons décidé alors de solliciter Michel Coulombel. Propriétaire de la vigne voisine, il avait permis aux familles Charrasse et Fauque de passer par sa propriété pour les travaux. Nous lui avons demandé de vendre à la commune une petite bande de terre de manière à ce que nous puissions agrandir la partie haute. Cet agrandissement permettra aussi de réaliser une véritable entrée et d'étaler les travaux de la partie basse afin de mieux mesurer ce qui est nécessaire. En effet, outre les problèmes d'accès et de drainage, il faut également paver les allées, prévoir un columbarium et réaménager l'escalier entre les deux parties.

En tout état de cause, nous tenons à remercier Michel Coulombel pour le geste qu'il a fait en acceptant notre demande, après tout le travail qu'il a effectué au service de la commune et au moment où il quitte Villedieu.